

Paudex, le 12 juillet 2012

## USPI INFO n° 15/2012

### Economie : la COMCO met un terme à son enquête à Neuchâtel

**La Commission de la concurrence (COMCO) annonce qu'elle a mis un terme à son enquête contre USPI Neuchâtel et ses membres. Les recommandations tarifaires litigieuses ayant été supprimées en cours de procédure et un accord amiable étant intervenu, c'est une sanction réduite qui est prononcée.**

L'issue de cette affaire n'est pas surprenante. C'est celle qui était espérée et se dessinait depuis la fin de l'année dernière, moment où la possibilité de conclure un accord amiable a été évoquée pour la première fois. Concrètement, l'amende est de CHF 35'000.-, soit d'un montant très sensiblement inférieur à ce qu'il aurait pu être sans un tel accord.

Rappelons qu'en marge de cette affaire, l'USPI Suisse avait interpellé ses six associations cantonales membres. Cela lui a permis d'obtenir confirmation que plus aucune d'entre elles n'établit ou n'émet aujourd'hui de recommandations de prix ou de tarifs sous une forme quelconque.

Il est clair pour l'association faîtière comme pour ses sections cantonales que dans la mesure où elles contiennent des indications chiffrées (pourcentages, prix de l'heure, nombre de points, etc., même sous forme de fourchettes), de telles recommandations sont présumées illicites au sens de la loi sur les cartels et sont donc passibles de sanctions, sans égard au fait qu'elles aient force obligatoire ou non. Certaines sections cantonales connaissent en revanche des descriptions de prestations sans aucune indication chiffrée et l'USPI Suisse travaille actuellement à l'harmonisation et l'unification au plan romand de ces documents.

Comme il ne pouvait pas être exclu que quelques entreprises n'aient pas encore mis fin à certaines habitudes de se référer à d'anciens documents abrogés depuis lors, rappelons aussi que l'USPI Suisse a adressé l'an dernier à ses six associations cantonales membres et aux 344 entreprises qui y étaient alors rattachées un courrier rappelant les règles de la législation sur les cartels.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS  
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire

  
Frédéric Dovat